

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 31 mars à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Jumel sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Étaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, BLIN Marie-Annick (Suppléante de M. DARCIS Philippe), DEMORSY Roselyne

Nombre de membres  
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 46  
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 8

Votants : 54

Messieurs BLIN Nicolas, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DEPRET Patrick, JUBERT Patrick, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique,

Date de la convocation

25 mars 2022

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PATRICE-BOURDELLE Christine de M. DURAND Pierre, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corinne, M. COTTARD Yves de M. DESROUSSEAUX Éric, Mme DOUAY Sonia de M. CAPELLE Hubert, M. DEMOUY Bertrand de Mme DAMAY Lydie, M. NOCHEZ Didier de Mme RAMON Marie-Gabrielle, M. LAMOTTE de TESTART Laëtitia, M. NOCHEZ Didier de Mme RIQUIER Ludivine

Secrétaire de séance :

Mme PREVOST Anne-Marie

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames ROSE Maryse-Corinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, RIHET Anne, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie, DEMORSY Roselyne

Messieurs DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, BERTHE Pascal, HOLLINGUE Rémy, LEGRAND Marc, TOURNIQUET Gautier, LOGEART Johan, BENONY Miguel

OBJET : DETR Puits Mailly-Raineval

*Rapport de Monsieur Francis MOURIER, Vice-Président Eau Assainissement Erosion*

Lors de la réalisation des travaux de terrassement en rapport avec la création d'un nouveau réservoir de stockage d'eau potable sur la commune de Mailly-Raineval, un puits inconnu a été découvert. Ce puits non déclaré et non protégé représente un danger immédiat pour la ressource en eau de Mailly-Raineval. L'ARS préconise son comblement avant de pouvoir poursuivre la construction du nouveau réservoir.

Plan de financement estimatif :

<u>Postes de dépenses prévisionnelles</u>	<u>Coût prévisionnel HT</u>
Devis de comblement du puits + contrat AMO rebouchage du puits	45 888€ HT
Aléas de chantier 10%	4588.80€ HT
TOTAL	50 476.80 € HT
<u>Recettes prévisionnelles</u>	
DETR 2022	15 143.04€
AEAP (demande en cours)	22 943.58 €
TOTAL	38 086.62€
Reste à charge CCALN	12 390.18 HT et 2 476.04€ TVA

**Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 49 :** Mmes Patrice-Bourdelle, Douay, Ménard, Prévost, Blin Monique, Bertoux, Blin Marie-Annick, Damay, Testard, Ramon, Riquier, Demorsy, Mrs Durand, Lecointe, Cottard, Desrousseaux, Capelle, Boucher, Delanaud, De Caffarelli, Van Ooteghem, Gawlik, Lavoine, Dovergne, Wallet, Surhomme, Levasseur, Ten, Véront, Dépret, Jubert, Damay, Lescureux, Chantrelle, Heyman, Mourier, Violette, Demouy, Lamotte, Méglinky, Nochet, Parenty, Van de Velde, Mianne, Leroy, Wable, Szyroki, Marotte, Clément, **Contre : 3 :** Mme Rose, Mrs. Blin, Caron, **Abstentions : 2** Mrs. Charles, Beaumont) **le Conseil Communautaire :**

- Entérine le rebouchage du puits de Mailly-Raineval
- Approuve le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Eau et Assainissement à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DTER) 2022,
- Autorise le Président et le Vice-Président Eau, Assainissement, Erosion à signer tous les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 31 mars 2022  
à Jumel,

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 01/04/22

Le Président,

Affiché le ...01/04/22...

  
Alain DOVERGNE

